

M. MAURO: Oui, sauf que c'est 1949 et non 1947.

M. MCPHILLIPS: Cela n'égale pas l'augmentation que les taux de transport avaient subie en 1957.

M. MAURO: Je ne dis pas que l'augmentation est allée jusqu'au niveau permis. Je dis simplement que le prix, en dollars et en cents, a monté considérablement et sûrement plus que les 59 p. 100 mentionnés par les Associations de camionneurs du Canada. Le prix du transport de certaines marchandises n'a pas monté de 157 p. 100, mais celui d'autres marchandises a monté de 157 p. 100.

M. BROWNE (*Vancouver-Kingsway*): Admettez-vous que la moyenne a été de 58 p. 100, ou avez-vous une opinion ?

M. MAURO: Je dis que la moyenne est plus forte, mais je n'ai pas de chiffres.

M. HORNER (*Jasper-Edson*): Monsieur le président, je voulais moi-même revenir un peu sur cette question. Dans leur mémoire, les camionneurs n'ont fourni aucun chiffre pour les taux de catégories et de produits spécialement désignés. Je me demande si vous avez les prix réels du transport de ces marchandises ?

M. MAURO: M. Stechishin ne les a pas extraits. Nous pourrions vous les fournir.

M. MCPHILLIPS: Dites-vous qu'au Manitoba il en coûte plus pour expédier vers l'Est qu'il n'en coûte pour expédier d'un endroit dans l'Est à Winnipeg, disons ?

M. V. M. STECHISHIN (*directeur de la Commission des transports du Manitoba*): Je crois que vous parlez des envois faits dans l'autre direction ?

M. MCPHILLIPS: Supposons que vous expédiez des marchandises de Winnipeg à Toronto. Le taux est-il plus élevé que pour expédier les mêmes marchandises de Toronto à Winnipeg ?

M. STECHISHIN: Cela varie avec les marchandises. Les taux sont très rarement les mêmes, sauf les taux de catégories. Naturellement, il en coûte moins pour expédier du grain à Toronto que pour expédier du grain de Toronto à Winnipeg. D'autre part, il y a certains articles dont le transport coûte plus cher de Toronto à Winnipeg que de Winnipeg à Toronto. Il n'y a aucun rapport entre les deux directions, sauf que les taux de catégories sont les mêmes dans les deux sens.

Mais, dans la plupart des cas, les taux sont différents.

M. MCPHILLIPS: Dans la plupart des cas ils sont plus élevés ?

M. STECHISHIN: Là encore tout dépend des marchandises. S'il s'agit de grain, vous paierez probablement moins pour en envoyer que pour en recevoir. Mais, dans le cas des articles manufacturés, la réception coûte probablement plus cher que l'expédition. Je ne puis vous fournir des précisions. Les camionneurs ont mentionné certains taux par tonne-mille. En exceptant le transport du grain de l'Ouest, je crois que les taux sont plus élevés d'est en ouest qu'ils ne le sont d'ouest en est.

Le tableau 4 du mémoire, qui est fondé sur les taux par tonne-mille, donne 1.4¢ comme taux moyen d'ouest en est et un taux moyen de 2.92¢ d'est en ouest. Cela comprend toutes les marchandises et ne s'applique pas seulement au Manitoba, mais à tout l'Ouest du Canada.

M. BROWNE (*Vancouver-Kingsway*): Je voudrais poser une question à M. Mauro. Il s'est dit pour une formule semblable à la subvention aux ponts. J'ai reçu un bon nombre de plaintes des producteurs de fruits de la Colombie-Britannique. Ils m'ont dit qu'ils savaient que cette subvention aidait à expédier des marchandises du Canada central au Manitoba, mais qu'elle avait l'effet contraire sur les marchandises expédiées